

## SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 2023

Délib n° D2023-01-17-5

5- DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE –

Dénomination de la voie sur l'extension de la zone des Fontenelles

### Convocation du 11/01/2023

Conseillers en exercice : 51

	Pt 1	Pt 2 à 20
Présents	38	40
Procurations	1	2
Votants	39	42

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois de janvier, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	FOURNIER Gilles	LEROUGE Eric
BAZIN Patrice	GALLARD Thierry	LEROUX Eric
BERTHAUD Claire	GALLIEN Adeline	LEVEY Marc
BOUGEOIS Bernard	GODARD Claire	MERCIER Jean-Marc
BOUJU Isabelle	GOULU Isabelle	MORON Olivier
BROCHARD Cécile	GUELARD Thomas – <i>arrivé au point 2</i>	PERCEVAULT Erick
BROHAND Loïc	GUILLEMOT Lionel	PERCHER Aurélie
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LAMOUREUX Frédéric	RABOUIN Céline
DESME Francine	LAROCHE Florence	ROSELIER Alain
DROUET Ghislaine	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DROUIN Nadia	LEBEL Bruno	RUILLARD Valérie - <i>arrivée au point 2</i>
DUCHESNE Aurélie	LECLERC Alice	SAUVAITRE Marie
DURAND-JALIER Agnès	LEHEE Stephen	SOURISSEAU Sylvie
		TOUCHET Robert

### Excusés avec procuration

BARGEL Thierry	à LAROCHE Florence
GUILLET Monique	à RUILLARD Valérie - à partir du point 2

### Absents

BOULTAREAU Manon  
BUFFET Pieric  
CATROUX Sophie  
DERSOIR Armelle  
GUERET Lydie  
GUILLET Monique (*pour le point 1 uniquement*)  
JEAN Valérie  
MAILLET Eve  
PLESSIS Fabien  
SENEZ Delphine

**Secrétaire de Séance : LEROUGE Eric**

## DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – Dénomination de la voie sur l'extension de la zone des Fontenelles

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il est proposé d'attribuer un nom de rue à la voie nouvelle créée dans le cadre de l'extension de la zone d'activité des Fontenelles sur la commune déléguée de Charcé St Ellier sur Aubance, comme indiqué dans le plan ci-après.

Il est donc proposé la dénomination suivante : **Impasse de la FACAUDERIE**



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :**

**42 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE** la dénomination «*Impasse de la FACAUDERIE*» pour la nouvelle voie créée sise zone des Fontenelles, partie Charcé St Ellier sur Aubance

**CHARGE** Mme le Maire de transmettre l'information aux interlocuteurs concernés pour intégration de ce nom de voie (Communauté de Communes, la Poste, etc.)

**AUTORISE** et **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 19/01/2023

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20230117-D2023-01-17-5-DE  
Date de télétransmission : 19/01/2023  
Date de réception préfecture : 19/01/2023

